

**Département des Pyrénées-Orientales**  
**Arrondissement de Prades**  
**EXTRAIT**  
**du registre des délibérations du Conseil**  
**de la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes**  
**Séance du Lundi 25 octobre 2021**

**Membres du conseil communautaire statutairement : 36**

**Membres ayant pris part à la délibération ( ) :**

**Date de convocation :**

**Secrétaire de séance :**

**Objet : TARIFS CENTRE DE LOISIRS ADOS**

Le lundi 25 octobre 2021 à dix-huit heures, le Conseil de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de communes à La Llagonne sous la Présidence de Pierre BATAILLE. Le nombre étant suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

Le Président rappelle que La Communauté de communes a la compétence jeunesse depuis le 1<sup>er</sup> février 2017.

Le Président explique que nous avons ouvert un centre de loisirs « ados » par conventionnement avec la CAF en octobre 2021 et qu'il est donc nécessaire d'établir une grille tarifaire dont vous trouverez le détail dans les tableaux ci-dessous pour les vacances scolaires et une cotisation annuelle pour les mercredis de l'année scolaire (36 mercredis).

Pour rappel, les tarifs sont calculés par tranche selon les ressources des familles.

**TARIFS ADOS CENTRE DE LOISIRS VACANCES SCOLAIRES**

QF	Territoire Pyrénées Catalanes		Département hors Pyrénées Catalanes	
	Vacances scolaires		Vacances scolaires	
	Journée	Semaine	Journée	Semaine
<350	5€	20 €	7 €	25 €
351 à 550	7 €	29 €	9 €	35 €
551 à 640	9 €	38 €	11 €	43 €
641 à 900	13€	47 €	15 €	54 €
901 à 1300	18€	56 €	20 €	66 €
>1301 ou non allocataire	22€	65 €	24 €	76 €

Selon les activités, une majoration de 7 € sera appliquée.

Pour les fratries, 10% de réduction sera appliqué dès le second enfant.

**TARIFS ADOS CENTRE DE LOISIRS**

QF	Territoire Pyrénées Catalanes	Département hors CDC Pyrénées Catalanes
	Cotisation annuelle mercredis	Cotisation annuelle mercredis
<350	30 €	35 €
351 à 550	50 €	44 €
551 à 640	66 €	55 €
641 à 900	66 €	71 €
901 à 1300	85 €	90 €
>1301 ou non allocataire	110 €	115 €

Selon les activités, une majoration de 7 € sera appliquée.

Pour les fratries, 10% de réduction sera appliqué dès le second enfant.

Le Président propose de voter les tarifs présentés

**OUÏ CET EXPOSE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE A L'UNANIMITE :**

- **de voter les tarifs présentés**
- **D'autoriser le Président à signer tout document en ce sens.**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

La Llagonne, le 25 octobre 2021

Pierre BATAILLE  
Président

